

# **REGIONALE MASCULINE SENIORS - DIVISION 2 (RM2)**

## **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2024-2025**

### **PREAMBULE**

- 1. Pour tous les points non repris dans les règlements sportifs particuliers et dans les règlements sportifs généraux de la LRGE, les règlements fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la Ligue Régionale Grand Est de Basketball.**
- 2. Le championnat « Régionale masculine seniors – Division 2 (RM2) » est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus. Pour la non-observation de ces obligations les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne sa descente automatique en fin de saison.**
- 3. Dans ses championnats, la Ligue Régionale Grand Est de Basketball se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.**

---

### **Article 1**

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball organise un championnat Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2). Ce championnat est qualificatif pour le championnat Régional Pré Nationale Masculine (PNM).

---

### **Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2024-2025**

Participeront au championnat Ligue Grand Est « Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2) » les équipes maintenues en championnat Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2) à l'issue de la saison 2023-2024, les équipes reléguées du championnat régional PNM et les équipes accédant des championnats départementaux masculins (PRM) à l'issue de la saison 2023-2024 :

- **Au total : 36 équipes.**

En cas de désistement, du refus d'engagement, etc., l'équipe ou les équipes seront remplacées par le rattrapage d'une équipe reléguable du championnat Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2) de la saison 2023-2024. **Le rattrapage se fera conformément à l'article 6§2 du présent règlement.**

---

### **Article 3 – Système de l'épreuve**

Le championnat Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2) se jouera :

- En 1 phase et en rencontre aller-retour : Chaque équipe disputera 22 rencontres ;
- Suivi d'une phase finale pour désigner le champion régional.

Les 36 équipes engagées seront réparties en trois (3) poules de douze (12) équipes :

- **Les poules seront composées géographiquement. La composition des poules ne pourra donner lieu à contestation.**

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la date de fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Régionale Senior U21 5x5 (Pandémie, météo, etc., par exemple).

---

## Article 4 – Phase finale pour le titre de champion

---

**A l'issue de la saison un final four sera organisé par la LRGEB pour désigner l'équipe championne Régionale masculine seniors - Division 2 (RM2).**

- Le final four regroupera les quatre équipes suivantes :
  - Les 3 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule respective ;
  - Et l'équipe classée 4<sup>ème</sup> au classement inter-poules de la division.
- Le samedi se jouera les 1/2 finales et le dimanche la finale des perdants et la finale des vainqueurs.
- La désignation des rencontres sera établie par un tirage au sort effectué lors d'un Bureau régional
- L'organisation du final four sera confié à l'un des 4 finalistes dans l'ordre suivant :
  - Pour la saison 2024-2025 par le qualifié de la poule B ;
  - Pour la saison 2025-2026 par le qualifié de la poule C ;
  - Pour la saison 2026-2027 par le qualifié de la poule A ;

---

## Article 5 – Accessions et relégations

---

### 5.1 - Les accessions :

- **SIX équipes accèderont au championnat Régional Pré Nationale Masculine (PNM).** Les équipes classées premières et deuxièmes de leur poule respective accèderont au championnat PNM.
- Dans l'éventualité où une association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder, équipe supérieure déjà présente à ce niveau par exemple, etc.), l'association sportive suivante dans l'ordre du classement final de la poule sera proposée à l'accession.

### 5.2 - Les relégations :

- **Le principe de base (sans descente de NM3) est la descente vers les championnats départementaux (PRM) de NEUF (9) équipes :** Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de leur poule respective sont reléguées en championnat départemental Pré Région Masculin (PRM).

### 5.3 - Les descentes nationales :

- Pour chaque descente(s) de NM3, il y aura autant de descente(s) supplémentaire(s) vers les championnats départementaux (PRM) qu'il y a de descente(s) de NM3.
- Le classement qui sera pris en compte pour désigner le (les) reléguable supplémentaire sera le classement inter poules (ranking) final établi à l'issue de la saison.

---

## Article 6 – Repêchages, désistements, remplacements, relégations complémentaires

---

Dans la situation où la saison n'irait pas à son terme, le classement qui sera pris en compte en cas de désistement, de refus d'engagement, de descente nationale supplémentaire, etc., sera celui effectué par la méthode du ratio, article 11 du présent règlement.

En cas de désistement, du refus d'engagement, de descente nationale supplémentaire, etc., c'est le classement inter poules (ranking) final établi à l'issue de la compétition qui sera pris en compte pour tout éventuel rattrapage ou relégation complémentaire.

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat RM2 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste fondé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

---

## Article 7 – Forfait

---

Les différentes phases d'un championnat ainsi que les phases finales (finale, titre, classement, etc.) sont une même et unique compétition au sens de l'interprétation et de l'application de l'article 37 des RSG de la LRGEB.

L'équipe qui déclare forfait lors des phases finales (titre, classement, etc.), sera déclassée à la dernière place de sa poule et sera reléguée en division inférieure. Cette relégation comptera dans les relégations réglementaires.

---

## Article 8 – Accessions départementale

---

Douze (12) équipes issues des championnats départementaux Pré Région Masculine (PRM) accéderont au championnat régional 2 seniors masculins. La répartition des accessions départementales est la suivante :

Championnat départemental Pré Région Masculin								
CD08	CD51	CD1052	CD54	CD55	CD57	CD88	CD67	CD68
1 équipe	1 équipe	1 équipe	1 équipe	1 équipe	1 équipe	1 équipe	3 équipes	2 équipes

En cas de refus d'accession ou d'impossibilité de présenter une équipe accédant il sera procédé pour le remplacement de cette équipe au repêchage de l'une des équipes relégables (équipe issue du même secteur).

- le classement inter-poules (ranking) sera pris en compte pour déterminer cette l'équipe.

---

## Article 9 – Règles de participation

---

Type de licence	1C, 1CAST, 1CASTCTC	2C, 2CAST, 2CASTCTC	*OCT, OCAST	ASP	OC, OCASTCTC	BL, VT	JN / ON
Nbre maximum	3*	3	3*	0	Sans limite	Sans limite	4 JH ou 3 JH + 1 OH ou 2 JH + 2 OH

\*Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Pour les IE-CTC engagées en championnat régional RM2 le nombre minimum de joueur issu du club porteur est fixé à 5 joueurs.

Les sportifs sous convention de formation passée avec un centre de formation peuvent évoluer à ce niveau de compétition sans restriction de la part des Ligues Régionales, dès lors qu'ils ne font pas partie de joueurs brûlés au sein d'une équipe de niveau supérieur

---

## Article 10 – Rencontre

---

### Horaire officiel :

- Samedi 20 heures 30

### Limites horaires

- Le samedi :
  - Pas de rencontre avant 17h15 et après 20h30 ;
- Le dimanche : (\*)
  - Pas de rencontre avant 10h00 et après 17h30 ;

- En semaine : (\*)
    - Pas de rencontre avant 19h00 et après 20h30 ;
- (\*) Saisie obligatoire d'une demande de changement pour jouer en semaine ou le dimanche à 10h00

**Temps de jeu :**

- 4 x 10min, sauf disposition contraire prévue à l'annexe 4 des Règlements Généraux ;
- Intervalle entre les quart-temps de 2min et mi-temps de 15 min ;
- Prolongation de 5 min :
  - En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

**Ballon :**

- Taille 7

**Feuille de marque**

- e-Marque V2 obligatoire

**Salle, gymnase :**

- Obligatoirement classée H1 par la FFBB

**Brûlage :**

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, le club doit obligatoirement communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs qui seront dit « brûlés », qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure. Articles 16 des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE.

**Nombre de joueurs autorisés :**

- Domicile : 7 minimum / 12 maximum
- Extérieur : 7 minimum / 12 maximum

**Inter-équipe CTC :**

- Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifique mise en place pour ce type d'équipe, licence AST, joueurs du club porteur, joueurs brûlés, personnalisation des équipes, etc.

**Statut de l'Entraîneur :**

- Se conformer au respect du Statut de l'Entraîneur de la LRGE pour la saison en cours.

**Article 10 – Obligations sportives**

1 équipe de jeunes masculine de niveau **U21** ou **U18** ou U15 ou U13 ;

**OU**

1 École Française de Mini-Basket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

Article 15 des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE.

**Article 11 – Adaptation réglementaire, le ratio**

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

**1) Définition du ratio**

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

Nombre de points	X	Nombre de rencontres théoriques (b)
Nombre de rencontres comptabilisées (a)		

*(a) Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité,...).*

*(b) Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).*

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

## **2) Classement**

Le classement, pour la saison 2024/2025 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

---

### **Article 12 – Acceptation / Imprévis**

L'engagement en Championnat Grand Est Régionale masculine seniors – Division 2 (RM2) vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau de la Ligue Grand Est de Basketball sur proposition de la Commission Sportive Régionale.

---

### **Article 13 – Planning sportif**

---

# PLANNING SPORTIF SENIORS 2024-2025



2024	P N M	R 2 M	R M U 21	COUPES	P N F	R 2 F	REPORT
Week end du 07/08 septembre				Trophée CFTour 1			
Week end du 14/15 septembre	Aller 1 - Journée 1	Aller 1 - Journée 1	Aller 1 - Journée 1			Aller 1 - Journée 1	
Week end du 21/22 septembre	Aller 2 - Journée 2	Aller 2 - Journée 2	Aller 2 - Journée 2		Ph1 - A1 - Journée 1	Aller 2 - Journée 2	
Week end du 28/29 septembre	Aller 3 - Journée 3	Aller 3 - Journée 3	Aller 3 - Journée 3		Ph1 - A2 - Journée 2	Aller 3 - Journée 3	
Week end du 05/06 octobre	Aller 4 - Journée 4	Aller 4 - Journée 4	Aller 4 - Journée 4		Ph1 - A3 - Journée 3	Aller 4 - Journée 4	
Week end du 12/13 octobre	Aller 5 - Journée 5	Aller 5 - Journée 5	Aller 5 - Journée 5		Ph1 - A4 - Journée 4	Aller 5 - Journée 5	
Week end du 19/20 octobre				Trophée CFTour 2			Report-Mse à jour
Week end du 26/27 octobre							
Week end du 02/03 novembre							
Week end du 09/10 novembre	Aller 6 - Journée 6	Aller 6 - Journée 6	Aller 6 - Journée 6		Ph1 - A5 - Journée 5	Aller 6 - Journée 6	
Week end du 16/17 novembre	Aller 7 - Journée 7	Aller 7 - Journée 7	Aller 7 - Journée 7		Ph1 - A6 - Journée 6	Aller 7 - Journée 7	
Week end du 23/24 novembre				Trophée CFTour 3 CPE Régionales			Report-Mse à jour
Week end du 30/01 décembre	Aller 8 - Journée 8	Aller 8 - Journée 8	Aller 8 - Journée 8		Ph1 - A7 - Journée 7	Aller 8 - Journée 8	
Week end du 07/08 décembre	Aller 9 - Journée 9	Aller 9 - Journée 9	Aller 9 - Journée 9		Ph1 - R1 - Journée 8	Aller 9 - Journée 9	
Week end du 14/15 décembre	Aller 10 - Journée 10	Aller 10 - Journée 10	Aller 10 - Journée 10	Trophée CF Finale CPE Régionales	Ph1 - R2 - Journée 9	Aller 10 - Journée 10	
Week end du 21/22 décembre							Report-Mse à jour
Week end du 28/29 décembre							
2025	P N M	R 2 M	R M U 21	COUPES	P N F	R 2 F	REPORT

Week end du 04/05 janvier							Report-Mse à jour
Week end du 11/12 janvier	Aller 11 - Journée 11	Aller 11 - Journée 11	Aller 11 - Journée 11		Ph1 - R3 - Journée 10	Aller 11 - Journée 11	
Week end du 18/19 janvier	Retour 1 - Journée 12	Retour 1 - Journée 12	Retour 1 - Journée 12		Ph1 - R4 - Journée 11	Retour 1 - Journée 12	
Week end du 25/26 janvier	Retour 2 - Journée 13	Retour 2 - Journée 13	Retour 2 - Journée 13		Ph1 - R5 - Journée 12	Retour 2 - Journée 13	
Week end du 01/02 février	Retour 3 - Journée 14	Retour 3 - Journée 14	Retour 3 - Journée 14		Ph1 - R6 - Journée 13	Retour 3 - Journée 14	
Week end du 08/09 février				CPE Régionales			Report-Mse à jour
Week end du 15/16 février							
Week end du 22/23 février							
Week end du 01/02 mars	Retour 4 - Journée 15	Retour 4 - Journée 15	Retour 4 - Journée 15		Ph1 - R7 - Journée 14	Retour 4 - Journée 15	
Week end du 08/09 mars	TOURNOI des ETOILES	TOURNOI des ETOILES	TOURNOI des ETOILES	WE sans report	TOURNOI des ETOILES	TOURNOI des ETOILES	WE sans report
Week end du 15/16 mars	Retour 5 - Journée 16	Retour 5 - Journée 16	Retour 5 - Journée 16		Ph2 - A1 - Journée 1	Retour 5 - Journée 16	
Week end du 22/23 mars	Retour 6 - Journée 17	Retour 6 - Journée 17	Retour 6 - Journée 17		Ph2 - A2 - Journée 2	Retour 6 - Journée 17	
Week end du 29/30 mars	Retour 7 - Journée 18	Retour 7 - Journée 18	Retour 7 - Journée 18		Ph2 - A3 - Journée 3	Retour 7 - Journée 18	
Week end du 05/06 avril				CPE Régionales			Report-Mse à jour
Week end du 12/13 avril							
Week end du 19/20 avril Pâques							
Week end du 26/27 avril	Retour 8 - Journée 19	Retour 8 - Journée 19	Retour 8 - Journée 19		Ph2 - A4 - Journée 4	Retour 8 - Journée 19	
Week end du 03/04 mai	Retour 9 - Journée 20	Retour 9 - Journée 20	Retour 9 - Journée 20			Retour 9 - Journée 20	
Week end du 10/11 mai	Retour 10 - Journée 21	Retour 10 - Journée 21	Retour 10 - Journée 21		PO - PD - 1/2 Aller	Retour 10 - Journée 21	
Week end du 17/18 mai	Retour 11 - Journée 22	Retour 11 - Journée 22	Retour 11 - Journée 22		PO - PD - 1/2 Retour	Retour 11 - Journée 22	
Week end du 24/25 mai	Phase Finale Rencontre 1	Phase Finale Rencontre 1	Phase Finale Rencontre 1	CPE Régionales	Final Four 1 à 8 / 9 à 16	Phase Finale Rencontre 1	
Week end du 31/01 juin Ascension	Phase Finale Rencontre 2	Phase Finale Rencontre 2	Phase Finale Rencontre 2			Phase Finale Rencontre 2 Barrage aller CD68-CD67	
Week end du 07/08 juin Pentecôte	Phase Finale Rencontre 3	Phase Finale Rencontre 3	Phase Finale Rencontre 3			Phase Finale Rencontre 3 Barrage retour CD67-CD68	
Week end du 14/15 juin				Finales Coupes			
Week end du 21/22 juin							
Week end du 28/29 juin	AG LRGE B	AG LRGE B	AG LRGE B	AG LRGE B	AG LRGE B	AG LRGE B	AG LRGE B